



Marché public de services n° 19 014 83400 PC

**Mise en place et maintenance d'une solution de téléphonie IP
pour le siège du Parc national de Port-Cros 2019-2021**

Procédure adaptée – MAPA - selon article R2123-1
du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MAPA inférieur à 90 000,00 € HT pour la mise en place et la maintenance pendant 3 années

PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30

Hyères, mai 2019
Le présent document contient 7 pages

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
<u>Parties contractantes au sens du présent document.....</u>	<u>3</u>
<u>Documents de référence et abréviations utilisées.....</u>	<u>3</u>
<u>Objet du marché.....</u>	<u>3</u>
<u>Type de marché et procédure.....</u>	<u>3</u>
<u>Motif du non allotissement</u>	<u>3</u>
<u>Durée du marché.....</u>	<u>3</u>
<u>Délai d'exécution.....</u>	<u>3</u>
<u>Lieu d'exécution des différentes prestations/fournitures</u>	<u>4</u>
<u>Désignation du comptable assignataire.....</u>	<u>4</u>
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	4
<u>Condition de participation.....</u>	<u>4</u>
<u>Groupement.....</u>	<u>4</u>
<u>Visite des lieux.....</u>	<u>4</u>
<u>Validité de l'offre</u>	<u>4</u>
<u>Conditions de retrait des dossiers de consultation.....</u>	<u>4</u>
<u>Publicité.....</u>	<u>4</u>
<u>Présentation des offres.....</u>	<u>5</u>
<u>Jugement des offres.....</u>	<u>6</u>
<u>Conditions de dépôt des offres.....</u>	<u>6</u>
<u>Dispositions diverses.....</u>	<u>6</u>
<u>Clauses de cas de forces majeures.....</u>	<u>7</u>
<u>Renseignements complémentaires</u>	<u>7</u>

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son Directeur, Marc DUNCOMBE, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. FCS** Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **C.C.T.G. FCS** Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services
- **D.C.O.E.** Dossier de Consultation des Opérateurs Économiques
- **C.C.P. Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019.**
- Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet du marché

Le Parc national de Port-Cros utilise un PABX et un ensemble de terminaux téléphoniques vieillissant. L'établissement souhaite mettre en place un système de téléphonie IP utilisant le réseau Ethernet existant au siège du Parc national de Port-Cros, 181 Allée du Castel Sainte Claire 83400 Hyères.

Il a pour objet la mise en place, la location, la formation aux utilisateurs et la maintenance de l'installation pendant trois années.

Code CPV : **32000000** Équipements et appareils de radio, de télévision, de communication, de télécommunication et équipements connexes. **64210000** Services de téléphonie, de transmissions de données.

Type de marché et procédure

Marché de service, non alloti, passé selon la procédure dite adaptée MAPA conformément à l'article R2123-1 du C.C.P du 1er avril 2019, (inférieur à 90 000,00 € HT).

Le marché prévoit une option : il est demandé au candidat de proposer une solution de basculement automatique sur un lien secondaire.

Motif du non allotissement

Il n'y a pas d'identification de services distincts les rendant dissociables.

Durée du marché

Le démarrage du marché est prévu, à titre indicatif, au deuxième trimestre 2019.

Le marché est annuel, il prendra effet à compter de la date de réception de la notification jusqu'au **31 décembre de l'année considérée.**

Il est reconductible tacitement 2 fois, à compter du 1er janvier de l'année n+1, la limite étant fixée à 3 années au total. Dans le cas d'une non reconduction le titulaire sera prévenu deux mois avant l'échéance de la reconduction.

Délai d'exécution

Les délais d'exécution courent à la date de réception des ordres de services de commencement des prestations considérées.

La lettre de notification du marché pourra valoir ordre de service pour le démarrage des prestations et des délais qui lui sont rattachés.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution du marché (préparation, commande des fournitures,

prestations).

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

Lieu d'exécution des différentes prestations/fournitures

- Siège du Parc national de Port-Cros, 181 allée du Castel Sainte Claire 83400 Hyères.

Désignation du comptable assignataire

Madame Chantal BOUTEILLE
AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier
Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Exclusion : Les entreprises ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions du C.C.P, articles L2141-1 à 6.

Elles doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article R2142-1. Elles doivent justifier de leur capacité à mener à bien les travaux définis dans le C.C.T.P.

Groupement

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les travaux des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Le titulaire ne pourra en aucun cas prétendre à une méconnaissance des lieux et des prestations à réaliser dans le cadre de ce marché.

Le candidat prendra contact avec le service Systèmes d'Informations :

David PONCIN au 04 94 12 89 15 david.poncin@portcros-parcnational.fr

Les demandes devront parvenir au moins six jours avant la date limite de remise des offres.

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Conditions de retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut y accéder librement, les télécharger et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Publicité

La présente consultation est publiée dans le Journal d'Annonces Légales BOAMP, sur le profil d'acheteur du Parc

national de Port-Cros, son site Internet, Rubrique « Publicité des marchés », espace « consultation », ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

Présentation des offres

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française ou une traduction en français sera fournie selon l'art. R2143-16.

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1 / Pièces de la candidature :

1A/ Documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, selon l'arrêté du 25 mars 2019 et son annexe 9

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur (annexée au présent document) dûment datée et signée

Capacité économique, technique et financière -

- Kbis
- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)

(ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)

1B/ Références et moyens :

Il sera fourni la liste de prestations similaires de moins de trois ans.

EXAMEN DES CANDIDATURES : dans le cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur pourra demander à tous les candidats de compléter leur dossier de candidature, selon l'art. R2144-2 et 6 du CCP.

2 / Pièces du marché :

- Le présent document comprenant l'acte d'engagement et ses annexes dûment remplis, datés et signés.
- La proposition détaillée et chiffrée sous forme d'un bordereau DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) établi par le candidat, reprenant la location, la formation, la maintenance.

Un mémoire technique spécifique à ce marché dans lequel apparaîtront très clairement, (se référer au paragraphe 4.1.3 Objet du marché /description technique) :

- l'organisation matérielle et humaine que l'entreprise se propose de mettre en œuvre, les solutions techniques, les fiches techniques des produits, les plannings,
 - les délais d'intervention,
 - les matériels proposés,
 - il sera également précisé dans la réponse les conditions de garanties et, le cas échéant, de maintenance sur les différents matériels, les installations et connexions, la programmation.
 - un devis prévisionnel détaillé,
- R.I.B.

En cas de sous-traitance,

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement feront l'objet d'un DC4.
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant

En cas de cotraitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat dont l'offre est classée en première position produira les attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de

candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

Jugement des offres

Le jugement se fera sur les choix techniques et qualité des matériels proposés (clarté de l'offre, de la note méthodologique et des conseils techniques associés...), ainsi que la qualité du service après-vente et de la réactivité en cas de problème sur l'installation. La prise en compte des objectifs du développement durable seront fortement appréciés (recyclage du matériel, utilisation de solutions peu coûteuse en énergie).

Le jugement des offres sera basé selon les critères/sous-critères et leur pondération respective suivants :

- 40 % pour le mémoire technique : les sous critères sont :
 - 20 % pour la méthodologie et l'organisation
 - 10 % pour les moyens matériels
 - 10 % pour les préconisations et propositions soumises
- 40 % pour le prix
- 20 % pour les délais d'intervention
 - 10 % pour la Garantie de Temps d'Interventions
 - 10 % pour la Garantie de Temps de Rétablissement

Conditions de dépôt des offres

Date et heure limites de dépôt des offres : **12/06/2019 à 12:00 h**

Dématérialisation de la consultation : remise des offres par voie électronique impérativement

Les dossiers seront déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

les candidatures et offres reçues hors délai sont éliminées.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé **IMPÉRATIVEMENT** l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Sa réception se fera avant le **12/06/2019 à 12:00 h**. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

Adresse pour l'envoi de la copie de sauvegarde : Danielle Forestier, cellule marchés, 181 Allée du Castel Sainte Claire BP 70220, 83406 Hyères Cedex

Dispositions diverses

Négociation, art. R2123-5

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec le ou les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres initiales, la négociation n'est pas nécessaire.

L'invitation à négocier se fera par courriel, indiquant la date maximum à laquelle les candidats transmettront leur nouvelle proposition écrite. La négociation pourra porter sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Variante

La présentation de variante à l'offre de base et à l'option, est autorisée, à condition qu'elle respecte les exigences du CCTP.

Le candidat établira un acte d'engagement séparée pour la variante.

Modification du marché en cours d'exécution

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications, quelque soit le montant, en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon l'art. R2194-1.

Clauses de réexamen – champs d'application et nature des modifications envisageables :

- Tous travaux/toutes fournitures non prévus
- Variation de prix
- Augmentation/réduction du montant annuel
- Sujétions techniques/financières imprévues
- Report de la date de démarrage
- Ajout d'une adresse de livraison

L'intégration de ces modifications se fera par voie d'avenant.

Avenant

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumise à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet d'un avenant.

Exclusivité

À titre exceptionnel, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à un prestataire autre que celui désigné au marché pour satisfaire des besoins prévus au présent marché mais pour lesquels le délai d'exécution est incompatible avec l'urgence imposée par la situation.

Clauses de cas de forces majeures

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux parties, rendant impossible l'exécution du marché.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le marché sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution du contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, les Parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification du contrat.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions sur la Plate-forme interministérielle des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

[Rappel : Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.](#)